

« Moi, je n'ai pas de problème avec mon chef d'établissement. »

Il est facile de reconnaître les pressions hiérarchiques lorsqu'elles sont grossières : les cris d'un chef d'établissement, un rapport d'inspection orienté, une note administrative bloquée. Mais le nouveau management public envahit insidieusement nos pratiques et complique les résistances.

Les pratiques enseignantes sont de plus en plus encadrées. L'amplification du nombre de réunions en témoigne : ASSR, B2I, contrats d'objectifs, socle commun, histoire des arts, AP, tutorat, CESC, projet d'établissement, liaisons CM2-6e ou 3e-2nde, PIODMEP¹, etc. Ces réunions rassemblent un public trié sur le volet “car on travaille mieux en petit comité” ; enseignants “investis”, “référents”, ou “leaders” comme les définit l'UE ; parfois cooptés dans le conseil pédagogique ; et surtout chargés d'avaliser les prescriptions institutionnelles par une partie d'entre nous pour mieux faire taire les autres. En CA, on oppose aux élus que les choix ont déjà été arrêtés avec d'autres collègues. L'unité de la salle des profs vole en éclat et avec elle, la capacité collective à se défendre.

Nos cours sont impactés. Il faudra avoir préparé les élèves aux épreuves d'histoire des arts, évalué telles compétences, accueilli tel acteur de terrain en classe. La hiérarchie locale se mêle de pédagogie. Elle donne sa vision des items du LPC qu'elle ventile entre les matières, de l'AP, des aides, et vient en classe lors des inspections pour rappeler que « la hiérarchie parle d'une seule voix ». L'enseignant, déqualifié de fait, débordé par les mails et l'ENT, devient l'exécutant de projets décidés en grande partie sans lui. L'accessoire vitrine prend le pas sur l'essentiel : les apprentissages des élèves dans le cadre des disciplines.

Gérer seul ces pressions oblige à faire avec : « Moi, je n'ai pas de problème avec mon chef d'établissement ». Contre cette tendance, le Snes doit favoriser les AG de personnels et composer avec la diversité des entrées des collègues. Car, à condition de rassembler le plus grand nombre et de n'exclure aucune option, c'est presque toujours la position qui défend le mieux la liberté professionnelle et l'égalité entre les personnels qui l'emporte face aux pressions de toute la chaîne hiérarchique. Dans ce sens, le Snes doit faire évoluer ses mandats en exigeant plus clairement la suppression de tout ce qui divise et met sous contrôle les enseignants : fonctions de référent, socle commun, épreuve d'histoire des arts, contrats d'objectifs, AP, conseil pédagogique, conseil école-collège.

Amélie de Schepper, Nantes, École Émancipée

1 Parcours d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel